

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 31 du mois d'août, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 26 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHER, Maire.

Le secrétaire de séance : Fabienne CAILLAUD

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire				
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire				
RICHER Philippe	Maire				
15	11	10	1	0	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 1 sur 13

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022.....	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT	2
I-CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LES ESPACES VERTS ET BATIMENTS PUBLICS	4
II- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.....	7
III- TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUBERGE DU DONJON	9
TOUR DES ADJOINTS :.....	12
PROCHAINES COMMISSIONS MUNICIPALES :	12
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :.....	12
ANNEXES.....	13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Après en avoir délibéré, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents (9 voix).

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2020-06-01)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 13

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Barrières de protection acier Salle de projection	EQUIPEMENTECH	482.70	544,50
Projecteurs multimédias	VENDEE INFORMATIQUE	4562	5474,40
Sonorisation de salle	VENDEE INFORMATIQUE	2180	2616

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

N° enregistrement	2022-008	2022-009
Date de réception	22/07/2022	08/08/2022
Adresse	4 Rue de la Poste	La Roussière
Parcelle(s)	AD 509	ZE 107 ZE 110 ZE 182
Zonage	UA	UB
Surface (m ²)	Maison-83 128	Maison - 124,47 800 2450 598

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Propriétaire	Mme DOMETTE Catherine	Consorts ALLAND
Mandataire	Me Laurent MOMPERT 3 Rue du Général Malet BP 119 85202 Fontenay le Comte	Me Cécile GUIBERT 29 rue Nationale BP54 85111 CHANTONNAY
Bénéficiaire DPU	Commune de Bazoges en Pareds	Commune de Bazoges en Pareds
Prix (€)	93 500	250 000
Décision	Renonciation	Renonciation
N° arrêté	A2022-07-09	A2022-08-16
Date	26/07/2022	18/08/2022

M. DUCEPT Johann est arrivé à 20h50.

I-CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LES ESPACES VERTS ET BATIMENTS PUBLICS

D2022-08-062

VU

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (futur CST).

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 4 sur 13

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Compte tenu du besoin de la commune pour l'entretien des espaces verts et bâtiments publics,

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

PROPOSITION DU MAIRE :

- 1) De créer, à compter du 01/09/2022, un emploi permanent d'Adjoint technique Echelle C1 appartenant à la catégorie C à temps complet (35 heures par semaine) en raison du besoin d'entretien des bâtiments publics et des espaces verts**

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Entretien des espaces verts
- ❖ Entretien des bâtiments publics

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant sur la grille indiciaire du grade des Adjointes techniques Echelle C1

La rémunération sera comprise entre le 1^{er} et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti le cas échéant du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

En outre, un agent contractuel pourra être recruté :

EN RAISON D'UN CONGÉ ANNUEL,
D'UN CONGÉ DE MALADIE, DE GRAVE OU DE LONGUE MALADIE, DE LONGUE DURÉE,
D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ OU POUR ADOPTION,
D'UN CONGÉ PARENTAL OU D'UN CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE,
D'UN CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE
OU DE L'ACCOMPLISSEMENT DU SERVICE CIVIL OU NATIONAL, DU RAPPEL OU DU

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 5 sur 13



MAINTIEN SOUS LES DRAPEAUX OU DE LEUR PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES RÉSERVES OPÉRATIONNELLE, DE SÉCURITÉ CIVILE OU SANITAIRE
OU EN RAISON DE TOUT AUTRE CONGÉ RÉGULIÈREMENT OCTROYÉ EN APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2) D'autoriser le Maire :

- à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi ,
- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,

3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet,

DEBAT :

M. RICHIER Philippe explique que Mme BOUVIER Charlotte remplacera M. MICHELON Bruno muté en février dernier. Cependant, le poste occupé par ce dernier était au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Or, Mme BOUVIER est titulaire du grade d'Adjoint technique Echelle C1. Par conséquent, il convient d'ouvrir le poste à ce grade afin de recruter Mme BOUVIER.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour supprimer le poste au grade d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe. Cette suppression de poste ne pourra intervenir qu'une fois la saisine du comité technique du Centre de Gestion.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



II- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

D2022-08-063

VU

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît d'activité au secrétariat de la Mairie, il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du lundi 08/08/2022 au 04/09/2022 (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois*), lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs*).

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'accueil de mairie



PROPOSITION DU MAIRE

- De créer, à compter du 05/09/2022 jusqu'au 28/02/2023 un poste non permanent sur le grade d'Adjoint administratif Echelle C1 relevant de la catégorie C à temps complet (35 heures) par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

- De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent sera fixée sur le premier échelon de l'indice de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint administratif Echelle C1, assorti le cas échéant du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté. Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

DEBAT :

M. RICHIER Philippe explique qu'un premier poste pour accroissement temporaire d'activité au secrétariat de la mairie a été voté au dernier conseil municipal afin de prévoir une période de tuilage avec Mme MICAUD Alissa et sa remplaçante pour la période du 8 août au 2 septembre 2022. Comme Mme MICAUD part le 5 septembre prochain, il convient de faire un nouveau poste pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 5 septembre 2022 au 28 février 2023.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



III- TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUBERGE DU DONJON

D2022-07-064

VOIR ANNEXE A

VU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux relatifs à la restauration de l'auberge du donjon : 118 200 euros HT.

La procédure de passation des marchés publics retenue est celle de la procédure adaptée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 août 2022 à 12h00 sur la plateforme <https://demat.centraledesmarches.com>

La publication du marché a été réalisée sur le journal Ouest France le 29 juillet 2022 ainsi que sur le site internet suivant :

https://demat.centraledesmarches.com/publisher_plateforme/public/annonce/afficher/Annonces.jsp;jsessionid=5AA2EB8575A58BDA572CB283A9338F2C

Le maître d'œuvre a analysé les offres reçues le 30/08/2022. Deux entreprises ont répondu pour le lot 1 et 7, une seule pour les lots 3, 4, 6 et 8 et, aucune pour les lots 2 et 5.

PROPOSITION DU MAIRE

- De déclarer les lots 1, 3, 4, 6, 7 et 8 suivants fructueux et les attribuer de la façon suivante :

LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	SIRET	MONTANT HT
1	DESAMIANTAGE	DDNA	16 rue de la Brigade Rac 16000 ANGOULEME	907 771 711 00013	8474,40

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



3	CHARPENTE-BOIS - MENUISERIES	DANY MADB	Route des 3 Pigeons 85110 CHANTONNAY	852 269 406 00017	17 357,87
4	CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	DANY MADB	Route des 3 Pigeons 85110 CHANTONNAY	852 269 406 00017	30 997,48
6	PEINTURE	ADC PEINTURE	ZA du Bourg Batard 85120 LA TARDIERE	493 561 757 00029	4 974,86
7	ELECTRICITE	LAMOTHE	ZA des Grands Montains 1 rue du Pin 85110 SAINT- PROUANT	489 080 887 00032	17 652,49
8	GAZ – VENTILATION - PLOMBERIE	LAMOTHE	ZA des Grands Montains 1 rue du Pin 85110 SAINT- PROUANT	489 080 887 00032	16 060,83
					95 517,93

- De déclarer les lots 2 et 5 suivants, infructueux ;

LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	SIRET	MONTANT HT
2	GROS ŒUVRE – COUVERTURE TUILE	–	–	–	–
5	CARRELAGE - FAIENCE	–	–	–	–

- De recourir à la procédure sans publicité ni mise en concurrence afin de pourvoir les lot 2 et 5, conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique ;

- D'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes y afférant, notamment, l'information aux retenus et non retenus, la notification des marchés, les devis, les actes d'engagement, les consultations en direct concernant les lots 2 et 5 dans leurs suites ;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



- D'autoriser le Maire à attribuer les lots 2 et 5 à une entreprise à l'issue des consultations en direct et de signer les devis et actes d'engagement, dans la limite de :

LOT	INTITULE LOT	MONTANT HT MAXIMUM
2	GROS ŒUVRE – COUVERTURE TUILE	23 000
5	CARRELAGE - FAIENCE	4000

- D'autoriser le Maire à déposer toutes les demandes nécessitées par la réalisation du projet.

DEBAT :

M. RICHIER Philippe explique que deux lots (2, Gros œuvre et 5, Carrelage, faïence) n'ont pas eu d'offres suite à la publication dans le journal Ouest France. Pour pallier à cela, une simple consultation en direct sera faite avec des entreprises pour ces deux lots.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 11 sur 13

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



TOUR DES ADJOINTS :

Denis GIACOMAZZI :

Bilan de la saison estivale 2022 de la visite du donjon :

3851 visiteurs du 1^{er} Mai au 15 août 2022.

« Rendez-vous aux Jardins » : 300 visiteurs dont 50 scolaires (des 2 écoles).

Le cirque a été un succès.

Mutuelle communale :

Une réflexion sur un projet de mutuelle communale (assurance complémentaire santé) est en cours.

Personnel communal :

Secrétariat de la Mairie : Mme FRANCOIS Noémie a pris ses fonctions depuis le 8 août dernier suite à la mutation de Mme MICAUD Alissa.

Espaces-verts/Bâtiments publics : Mme BOUVIER Charlotte prend ses fonctions le 1^{er} septembre prochain. Elle sera notamment en charge de l'entretien du jardin médiéval.

PROCHAINES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Voirie le 22/09/2022 à 18h00

Commission Sécurité le 12/10/2022 à 14h00

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Réunion inter conseil le 21/09/2022 à 19h00

Vendredi 7 octobre 2022 à 20h30

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ANNEXES

A) Restauration de l'auberge du donjon : rapport d'analyse des offres

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page **13** sur **13**

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2022

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire				
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean- Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire				
RICHIER Philippe	Maire				
15	11	10	1	0	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

La secrétaire de séance
Fabienne CAILLAUD

Deliberations et PV, fait à Bazoges-en-Pareds
le 30 septembre 2022
Le Maire Philippe RICHIER